

3.5 Les variantes issues de la consultation inter-administrative et de la décision ministérielle d'approbation de l'APS

Suite aux avis formulés en retour de la consultation inter administrative (qui s'est déroulée du 15 février au 19 avril 2007) et à la décision ministérielle d'approbation de l'Avant-Projet Sommaire de la LGV SEA Tours - Angoulême (décision ministérielle du 16 avril 2007), les variantes suivantes ont été réexaminées :

- variante "Viaduc de la Manse" sur la commune de Sepmes ;
- variante "Tranchée couverte de Villière" sur la commune de Maillé.

Par ailleurs, une nouvelle variante relative à la base travaux et de maintenance envisagée sur les communes de Nouâtre et de Maillé a été étudiée.



3.5.1 Variante Sepmes "Viaduc de la Manse"

La présente variante consiste en l'allongement du viaduc de franchissement de la vallée de la Manse à 130 m au lieu de 70 m.

Cette variante a été étudiée lors de la phase de concertation, en 2005. Elle est donc présentée de façon détaillée au chapitre 3.3. "Variantes issues de la concertation". Suite à l'étude multicritères, cette variante n'avait pas été proposée par le Maître d'Ouvrage dans le cadre de l'Avant-Projet Sommaire.

Lors de la consultation des acteurs locaux, puis dans le cadre de la Consultation Inter Administrative, plusieurs demandes ont toutefois porté sur l'allongement du viaduc envisagé sur la Manse.

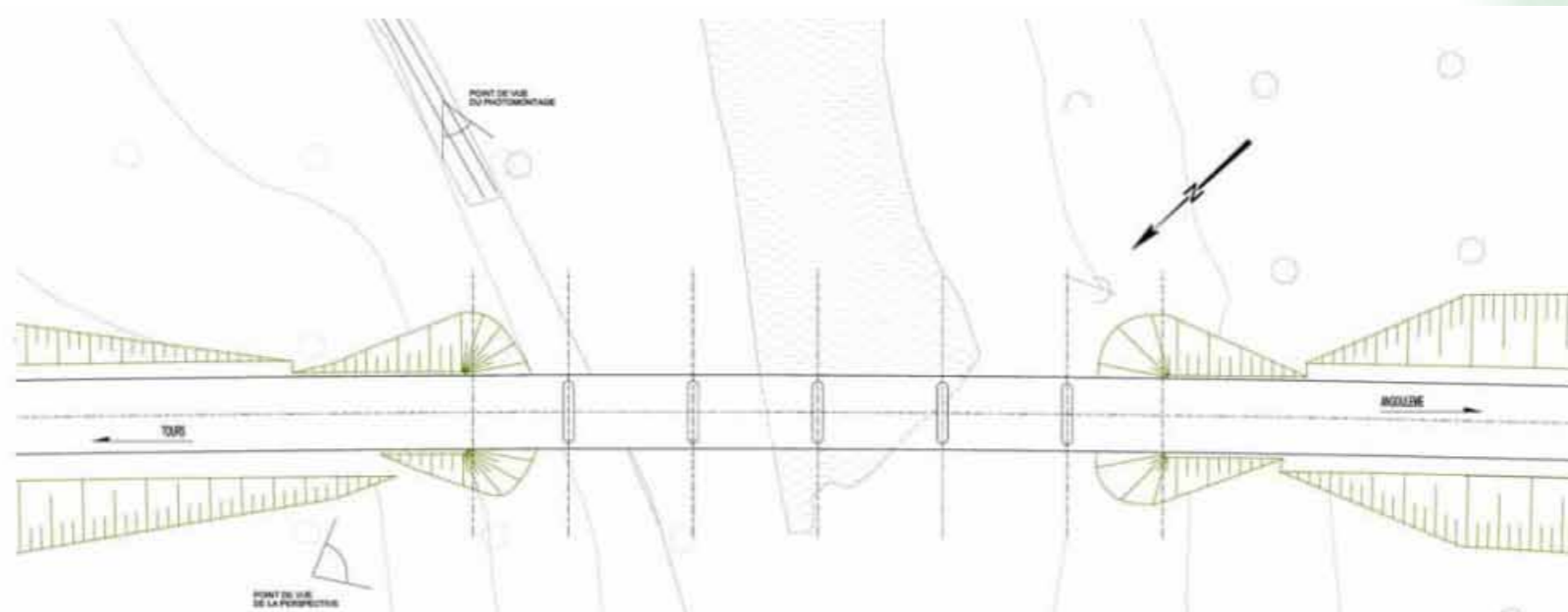
Par ailleurs, la décision ministérielle d'approbation de l'APS du 16 avril 2007 mentionne que "dans le secteur de Sepmes, la traversée de la vallée de la Manse sera réalisée en totalité par un viaduc".

Enfin, lors des expertises écologiques complémentaires réalisées en 2006, de nouveaux enjeux écologiques ont été recensés sur l'étang impacté par la solution "viaduc de 70 m", à savoir :

- un site de reproduction d'une population de plusieurs dizaines d'individus de crapauds communs (enjeu écologique moyen) ;
- un territoire de chasse pour plusieurs espèces de chiroptères. Trois espèces ont été identifiées lors des prospections de juillet 2006 et octobre 2006 (noctule commune, pipistrelle commune et murin de Daubenton) ;
- un site de reproduction pour une libellule assez rare, la cordulie métallique.

En conséquence, la variante qui consiste en un franchissement de la Manse par un viaduc de 130 m est proposée dans le cadre du projet soumis à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

■ Vue en plan de l'ouvrage - Source : SNCF/Arcadis



■ Photomontage du viaduc de 130 m de long franchissant de la Manse - Source : Lavigne-Cheron, 2006



3.5.2 Variante Maillé "Tranchée couverte de Villière"

La présente variante consiste en la mise en place d'une tranchée couverte de 100 m de long au droit du lieu-dit "la Villière" sur la commune de Maillé.

Cette variante a été étudiée suite aux avis émis lors de la consultation des acteurs locaux en 2006. Elle est donc présentée de façon détaillée au chapitre 3.4. "Variantes issues de la consultation". Suite à l'étude multicritères, cette variante n'était pas intégrée à l'Avant-Projet Sommaire, mais représentait une piste d'amélioration à explorer avec les acteurs locaux.

La décision ministérielle d'approbation de l'APS du 16 avril 2007 confirme qu'il conviendra de rechercher "une diminution de l'impact du déblai dans la partie boisée grâce à une tranchée couverte d'une centaine de mètres de longueur à son extrémité sud, au droit de Villière et la Roche".

Cette variante qui améliore localement l'intégration paysagère de l'infrastructure, est ainsi proposée dans le cadre du projet soumis à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Des études paysagères spécifiques ont été réalisées sur cette base.

Coupe au droit de la tranchée couverte de Villière, sur la commune de Maillé - après paysagement à l'horizon 10 ans - Source : Atelier BKM, 2007



Extrait de la maquette en 3 dimensions figurant la tranchée couverte de Villière, sur la commune de Maillé - Source : PIXXIM, 2007





3.5.3 Variante Nouâtre, Maillé “Base travaux parallèle à la LGV de Nouâtre-Maillé”

Suite à la demande des élus des communes riveraines relayée par le Préfet d'Indre-et-Loire, une variante de base travaux a été étudiée parallèlement à la LGV.

La synthèse de l'étude multicritères qui suit compare cette variante avec “la base travaux décalée de la Celle-Saint-Avant et Nouâtre”, proposée dans le cadre de l'APS et nommée ci-après “base travaux APS”.

3.5.3.1 Analyse comparative technique des bases travaux étudiées

En matière de géométrie, la variante proposée présente quelques difficultés d'exploitation de la base travaux dans la mesure où le raccordement à la ligne existante n'est pas à la jonction de tous les faisceaux de voies. Des manœuvres supplémentaires de trains à l'intérieur de la base seront donc nécessaires.

En ce qui concerne l'hydraulique, les deux bases travaux sont équivalentes.

En revanche, la variante nécessite moins de terrassements et permet le regroupement des travaux avec ceux de la LGV.

Le niveau de la variante de la base travaux est en remblai en contrebas de la LGV, à 5-6 m en dessous de cette dernière. Après les travaux de construction de la LGV, une petite partie de la base travaux est réaménagée en base maintenance, le reste étant remis en état et restitué à l'agriculture.

Pour ce qui est des ouvrages et rétablissements, la base variante étant accolée à la LGV, il n'y a plus d'ouvrage de franchissement à réaliser.

3.5.3.2 Analyse comparative environnementale des bases travaux étudiées

En matière de milieu physique, les deux bases travaux rencontrent les mêmes terrains compressibles (alluvions anciennes). Elles impactent le plan d'eau des “Maisons Rouges” (ancienne carrière) et interceptent le ruisseau le Passoir (permanent).

En revanche, la base variante intercepte un plan d'eau (plan d'eau du “Bois Semé”) et un ruisseau, le Marchaiseau (temporaire) supplémentaires.

D'un point de vue écologique, la variante est un peu plus impactante que la base “APS” mais les deux localisations permettent de préserver l'intérêt écologique du secteur car les zones les plus sensibles ne sont pas touchées et l'impact sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt patrimonial est faible à l'échelle du secteur.

Concernant le milieu humain, la base travaux variante s'éloigne des habitations de la Fosse et des Prés Clos sur la Celle-Saint-Avant ainsi que des habitations des Maisons Rouges sur Nouâtre.

Pour ce qui est du paysage, la base travaux variante permet de limiter les phénomènes de covisibilité en s'éloignant des zones bâties. Par ailleurs, son positionnement le long de la LGV présente l'avantage de moins déstructurer le paysage environnant que la base travaux “APS”.

Quant à l'agriculture, la base travaux “APS” a plus d'emprises sur les terres agricoles que la base travaux variante.

A l'opposé, en termes de sylviculture, la base travaux présentée en APS engendre une moindre destruction de boisements.

Concernant le patrimoine, la base variante a une emprise plus importante sur la voie romaine Tours-Poitiers, site archéologique d'enjeu fort et impacte le bâti d'intérêt du dolmen couché.

Tableau de synthèse de l'analyse multicritères

Thème		Base travaux APS	Variante	Observations
Technique	Géométrie			Variante : contraintes d'exploitation de la base pendant les travaux.
	Terrassements et hydraulique			Variante : moins de terrassements et regroupement des travaux avec ceux de la LGV.
	Ouvrages d'art			Variante : il n'y a pas de réseau à rétablir.
Environnement	Milieu physique			Variante : intercepte un plan d'eau et un ruisseau supplémentaire.
	Milieu naturel			La base variante est un peu plus impactante que la base "APS" mais les deux tracés préservent les secteurs les plus sensibles.
	Milieu humain			Variante : éloignement des zones de bâties.
	Paysage			Variante : moins de covisibilité avec les zones bâties et moins de déstructuration du paysage environnant.
	Agriculture			Variante : moindre emprise sur les terres agricoles.
	Sylviculture			Variante : emprise plus importante sur les boisements.
	Patrimoine			Variante : emprise plus importante sur la voie romaine Tours-Poitiers, site archéologique d'enjeu fort et impacte le bâti d'intérêt du dolmen couché.
Coûts				La variante fait apparaître une économie d'environ 4,5 M€.

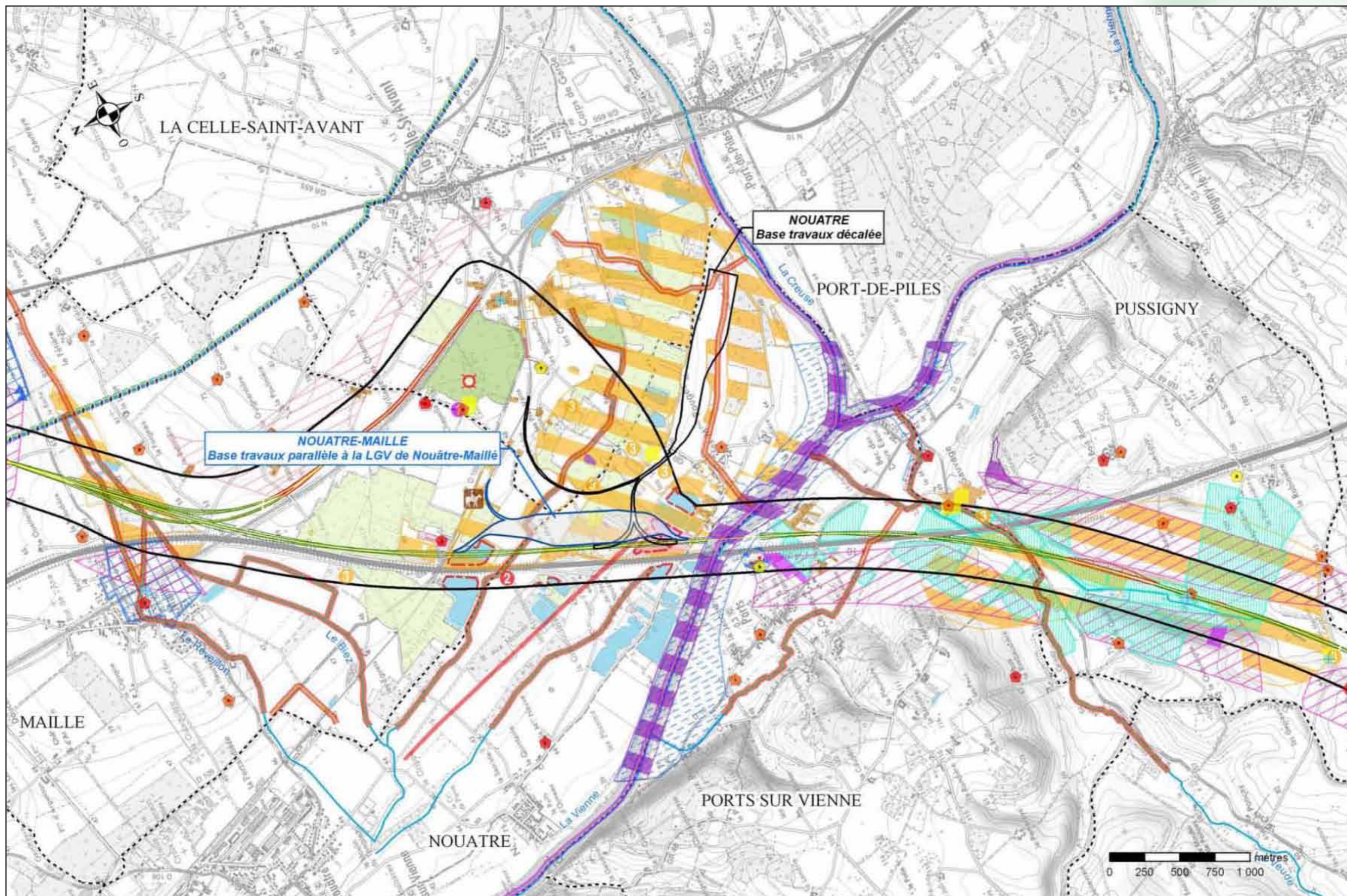
Légende			
	Favorable		Défavorable
	Assez favorable		Très défavorable
	Moyen		

3.5.3.3 Avis du Maître d'Ouvrage :

La variante présente plus de difficultés d'exploitation pendant la phase construction de la LGV que la solution de l'APS. En revanche, étant jumelée à la LGV et éloignée des zones bâties, elle sera à l'origine de moins de nuisances pour les riverains. Par ailleurs, elle présente l'avantage de moins déstructurer le paysage et engendre moins d'emprise sur les terres agricoles. Enfin, en termes de coût, elle présente une économie notable.

La décision ministérielle d'approbation de l'APS du 16 avril 2007 a demandé un positionnement de la base travaux et de maintenance parallèlement à la LGV sur les communes de Maillé et de Nouâtre.

Cette variante est donc proposée dans le cadre du projet soumis à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.



3.6 Synthèse du choix du projet

Le présent sous-chapitre récapitule les variantes retenues dans le cadre des différentes phases d'étude qui se sont succédées depuis le début des études d'Avant-Projet Sommaire jusqu'à la définition du projet soumis à l'EPDUP (élaboration du tracé initial, concertation, consultation, APS, consultation inter administrative).

3.6.1 Variantes de la phase d'élaboration du tracé initial

Les variantes proposées dans le cadre de l'élaboration du tracé initial qui a servi de base de discussion lors de la phase de concertation sont listées dans le tableau ci-après.

Département	Communes concernées et variantes proposées lors de l'élaboration du tracé initial
Indre-et-Loire	Communes de Veigné, de Monts, de Montbazou, de Sorigny et de Villeperdue Tracé est A10
	Communes de Monts et de Sorigny Raccordement de Monts sud-est A10
	Communes de Sainte-Maure-de-Touraine, de Sepmes et de Draché Tracé Manse est
	Communes de Pussigny, d'Antogny-le-Tillac, de Marigny-Marmande et de Mondion Tracé Mondion ouest Barboteaux
Vienne	Communes de Jaunay-Clan, de Chasseneuil-du-Poitou et de Migné-Auxances Raccordement de Migné-Auxances à deux viaducs
	Communes de Brux, de Vanzay, de Chaunay, de Limalonges et de Sauzé-Vaussais Tracé Chaunay ouest
	Communes de Luxé et de Villognon Tracé Luxé est

3.6.2 Variantes issues de la concertation

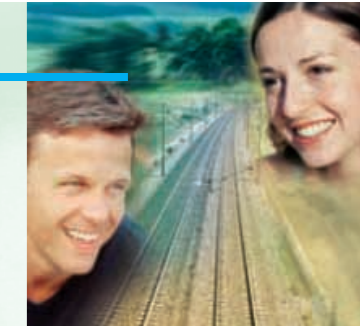
Les variantes proposées à l'issue de la concertation menée dans le cadre des études d'Avant-Projet Sommaire et présentées dans le dossier de consultation des services de l'Etat, des associations et des acteurs socio-économiques sont listées dans le tableau suivant.

Département	Communes concernées et variantes issues de la concertation proposées
Indre-et-Loire	Commune de Chambray-lès-Tours Profil en long périphérique optimisé
	Commune de Veigné Nord Thorigny
	Commune de Sorigny Profil en long sous l'échangeur
	Commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois Profil en long la Pagerie
	Commune de Maillé Modification du tracé en plan et du profil en long
	Communes de La Celle-Saint-Avant et de Nouâtre Base travaux Port Boulet redressée
Vienne	Communes de Scorbé-Clairvaux et de Saint-Genest-d'Ambière Abaissement du profil en long au droit de la RD 725
	Commune de Jaunay-Clan Modification du raccordement de Migné-Auxances
	Commune de Jaunay-Clan Abaissement du profil en long
	Commune de Poitiers Profil en long optimisé en déblai sous la RN 147
	Commune de Fontaine-le-Comte Passage optimisé sous l'A 10
	Commune de Marigny-Chémereau Est Trincardièrre
	Communes de Chaunay et de Vanzay La Roche de Bord est 2
	Communes de Sauzé-Vaussais, de Londigny et de Montjean La Jarrige est 2
	Commune de Courcôme Courcôme ouest
Commune de Villognon Base travaux parallèle à la LGV	
Deux-Sèvres	

3.6.3 Variantes issues de la consultation

Les variantes proposées à l'issue de la consultation des services de l'Etat, des associations et des acteurs socio-économiques sont listées dans le tableau suivant. Ce sont les variantes présentées dans le dossier d'APS qui est soumis à l'approbation ministérielle.

Département	Communes concernées et variantes issues de la consultation proposées
Indre-et-Loire	Commune de Sorigny Optimisation et décalage du tracé
	Communes de La Celle-Saint-Avant et de Nouâtre Base travaux décalée
Vienne	Communes de Colombiers et Marigny-Brizay Optimisation du profil en long
	Commune de Migné-Auxances RN147 - Gabarit de transport exceptionnel
	Commune de Vouneuil-sous-Biard Optimisation du profil en long
	Communes de Coulombiers Optimisation du raccordement nord-ouest
	Commune de Fontaine-le-Comte Base maintenance des Barberies
	Commune de Marçay Optimisation du profil en long
Deux-Sèvres	Commune de Rom Sous-station au PK 128
Charente	Communes de Charmé, Juillé et Luxé Abaissement du profil en long



3.6.4 Variantes issues de la consultation inter-administrative et de la décision ministérielle

Les variantes proposées à l'issue de la consultation inter-administrative et de la décision ministérielle d'approbation de l'Avant-Projet Sommaire sont listées dans le tableau suivant.

Département	Communes concernées et variantes issues de la consultation inter-administrative et de la décision ministérielle proposées
Indre-et-Loire	<p>Commune de Sepmes Viaduc de la Manse</p>
	<p>Commune de Maillé Tranchée couverte de Villière</p>
	<p>Communes de Nouâtre et de Maillé Base travaux parallèle à la LGV de Nouâtre-Maillé</p>

